



## Fiche 2

le 8 juin 2015

---

# Que faut-il encore faire pour diminuer la pollution due à l'ozone ?

- Les émissions de polluants précurseurs, oxydes d'azote et composés volatils organiques sont à diminuer aux plans national et international.
- Chacun peut prendre des mesures pour limiter les émissions de polluants.

### **Au plan national: poursuivre la réduction des polluants précurseurs**

La Stratégie de lutte contre la pollution de l'air a été actualisée par le Conseil fédéral le 11 septembre 2009. La meilleure stratégie en matière de politique de lutte contre la pollution de l'air, pour faire baisser les concentrations d'ozone, reste la réduction efficace des émissions de polluants précurseurs (NOx et COV).

Un gros effort doit être fait pour réduire encore de moitié les émissions d'oxydes d'azote. Ce sont surtout les secteurs du trafic routier et non routier (véhicules, machines de chantiers et agricoles, ainsi que les avions) qui sont concernés, en particulier les véhicules diesel. Équiper ces véhicules de systèmes de réduction des oxydes d'azote (pots catalytiques DeNOx) est une mesure très efficace. La technologie est disponible et devrait équiper la plupart des types de véhicules dans un futur proche.

Suivant les mesures déjà planifiées (renforcement des prescriptions sur les gaz d'échappement ou sur les installations de combustion, p. ex.), les émissions devraient encore diminuer d'ici à 2020.

Un autre effort doit être fait pour diminuer de 30 % les émissions de COV. Les mesures devront être prises en particulier dans le domaine des solvants qui représentent la moitié des émissions de COV.

### **Diminuer aussi les émissions à l'échelle européenne**

La pollution due à l'ozone et ses précurseurs ne se limite pas aux frontières nationales. Une partie de la pollution mesurée en Suisse provient de sources se trouvant dans d'autres pays. C'est pourquoi, les réductions doivent aussi se faire à l'échelle internationale. Cela constitue l'objectif de la Convention sur la pollution transfrontière et de son Protocole de Göteborg. Dans le cadre du protocole, les 26 Parties, dont la Suisse, ont réduit jusqu'en 2010 leurs émissions d'oxydes d'azote et de COV d'environ 40 % par rapport à 1990.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la qualité de l'air sur le Plateau suisse et dans une plus large mesure encore au Tessin, particulièrement affecté par la pollution transfrontière. La révision du protocole de Göteborg adoptée en mai 2012 fixe des objectifs contraignants pour 2020. Les réductions prévues pour l'ensemble de l'Union européenne, ainsi que pour la Suisse, sont d'environ 40% pour les NOx et de 30% pour les COV par rapport à l'année de référence 2005.

### **Action coordonnée des cantons en cas de forte pollution**

Depuis 2005, les cantons coordonnent leurs actions en cas de forte pollution due à l'ozone, en harmonisation avec les régions européennes voisines<sup>1</sup>. Dès que le seuil européen d'information est dépassé (180 µg/m<sup>3</sup>) dans la journée et que certaines conditions sont remplies, un communiqué de presse de la DTAP (directeurs cantonaux de l'environnement) est envoyé aux médias afin que la population soit mise en garde.

### **Chacun peut agir pour diminuer les émissions de polluants**

Parcourir les courts trajets à pied ou en vélo, utiliser les transports publics, préférer les appareils de jardinage électriques plutôt qu'à moteur deux temps et acheter des denrées alimentaires produites localement permet de diminuer les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils.

De même, en choisissant des produits d'entretien ou des peintures pauvres en solvants (qui ne contiennent que peu ou pas de COV), on agit aussi pour diminuer l'ozone estival.

### **Internet**

- Informations complémentaires sur le site de l'OFEV:  
<http://www.bafu.admin.ch/luft/00575/00577/index.html?lang=fr>
- Carte suisse de la pollution due à l'ozone (actualisée heure par heure), publiée par l'OFEV à l'adresse: <http://www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/aktuell/index.html?lang=fr>
- Carte européenne de la pollution due à l'ozone (actualisée tous les jours par l'Agence européenne pour l'environnement) <http://www.eea.europa.eu/maps/ozone/map/ground-level-ozone-viewer>

---

<sup>1</sup> L'Union européenne prescrit dans sa directive sur la qualité de l'air : information de la population lorsque la valeur de 180 µg/m<sup>3</sup> est dépassée et mesures régionales en cas de dépassement de 240 µg/m<sup>3</sup> pendant 3 heures consécutives et persistances pour les jours suivants.